



D'autoriser la direction générale à faire les écritures nécessaires au grand-livre et l'emprunt au fonds de roulement de 52 898 \$ et l'affectation du surplus non affecté de 48 918 \$ afin de payer les travaux de rénovation du Centre communautaire.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

6. Période de questions

Rien à signaler.

8. 2015 06 134 Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU unanimement des conseillers présents ;

QUE la session extraordinaire du 8 juin 2015 soit levée à 21 h 50.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Bernard Marion, Maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux,

Directeur général et secrétaire-trésorier